

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente régissent l'interaction commerciale entre le vendeur (LARIMAR) et l'acheteur sauf des dérogations spécifiques précisées dans les contrats ou offres émanant du vendeur. Elles sont applicables à tous les « Produits » et « Services » fournis par LARIMAR. « Produits » signifiant toutes pièces fabriquées, pièces détachées, pièces transformées, pièces du commerce, accessoires et/ou tous consommables ainsi que des piscines vendues sous la marque de LARIMAR. Les « Services », signifiant toute exécution de travaux et/ou prestations fournies par LARIMAR en rapport ou non avec les produits. Le vendeur n'est pas lié par les engagements qui pourraient être pris par ses représentants ou employés au-delà de leur délégation de pouvoir ou signature. Le client reconnaît avoir été informé de toutes les caractéristiques, spécifications d'installations et d'utilisations des produits de LARIMAR.

2. Commandes

Les commandes sont définitives après la signature de la commande par les deux parties. Le Client reconnaît avoir eu la liberté de poser toutes les questions nécessaires et avoir reçu toutes les informations avant de s'engager sur les présentes conditions. Le Client s'engage à être en règle avec toutes les autorités publiques et privées quant à l'installation des produits vendus par LARIMAR. Toutes les conditions préalables à l'installation des produits de LARIMAR sont précisées dans l'offre ou le contrat et doivent être respectées. Dans le cas contraire, tous les frais liés à la mise en conformité avec lesdites conditions seront à la charge du client. La fourniture des produits et services comprend exactement et uniquement le matériel et les services spécifiés dans le devis et/ou contrat. Pour les fournitures additionnelles, en fonction de leur valeur commerciale, un nouveau devis ou un avenant à la commande seront établis. Sauf commandes spécifiques, LARIMAR se réserve le droit d'apporter à tout moment, toute modification ou amélioration utile techniquement ou substituer tout nouveau produit à celui initialement commandé et non encore livré, sans que cela ne puisse jamais justifier de la part du client un refus de réception, ni aucune demande de modification dès lors que le nouveau Produit présente des caractéristiques au moins équivalentes au Produit commandé initialement. Dans le cas où le client souhaite faire réaliser des travaux supplémentaires relatifs à la commande initiale, il devra en avertir LARIMAR par écrit. Les modifications feront l'objet d'un nouveau devis afin d'intégrer l'impact sur le délai de livraison et le prix de la commande initiale. Dans l'hypothèse où LARIMAR ne pourrait pas répondre favorablement aux modifications demandées, la commande initiale sera maintenue. En cas d'annulation de commande et dans tous les cas, les acomptes versés par le client ne seront pas restitués. De plus le client sera redevable d'une somme correspondante au moins aux frais engagés par LARIMAR, qui se réserve le droit d'appliquer des pénalités égales à 10% du montant de cette dernière.

3. Accès aux locaux

Toute personne amenée à se rendre sur le site de fabrication pour quelques raisons que ce soit, doit impérativement prévenir LARIMAR au préalable, et se soumettre aux règles d'hygiène et de sécurité de l'entreprise lors de sa visite. Il est strictement interdit de prendre des photos et d'enregistrer des vidéos sauf accord exprès de la direction.

4. Installation et maintenance des produits

Lorsque l'installation ou la maintenance des produits vendus par LARIMAR s'effectue par le client, LARIMAR n'est pas tenue responsable en cas de non-respect des prescriptions figurant dans la notice d'utilisation. Cependant le client peut souscrire un contrat de maintenance avec LARIMAR. Les éventuels frais de déplacement, hébergement et restauration dans le cadre de l'installation des produits vendus par LARIMAR restent à la charge du client sauf dispositions contraires précisées dans l'offre ou le contrat. Le client devra s'assurer que le site d'intervention soit préparé à l'installation des produits selon les exigences précisées dans l'offre, le contrat ou la notice d'utilisation.

5. Livraisons - Transfert des risques

Les deux parties s'engagent à fournir toute la documentation nécessaire au bon déroulement des livraisons. Les emballages spéciaux peuvent être facturés en sus. Les livraisons et les opérations de manutention restent à la charge du client sauf dispositions contraires

précisées dans l'offre ou le contrat. Dans ce cas, le transfert des risques relatif au « produit » se fait au moment de l'enlèvement sur le site de production. Le client s'engage à respecter les prescriptions de manutention et de transport mentionnées dans la notice d'utilisation. Le vendeur ne pourra être tenu responsable en cas de manquement à ces prescriptions. Lorsque le transport est effectué par le vendeur, le transfert des risques est accompli quand le « produit » a été mis à disposition non déchargé, au lieu convenu. La mise à disposition sera validée par le bon de livraison daté et signé. Les livraisons hors France sont régies selon les incoterms spécifiés dans l'offre ou le contrat en matière d'emballage, formalités douanières, chargement, transport, assurance, déchargement et transfert de risques. Lors de la réception, le client s'engage à vérifier l'état du colis et à faire toutes réserves auprès du transporteur. Toutes les réclamations seront valables uniquement si elles sont notifiées au vendeur par écrit dans les 2 jours ouvrés après la réception des marchandises. Dans le cas où la livraison doit être prise en charge par le client (contrat ou offre faisant foi), le client dispose d'un délai de 15 jours pour récupérer le/les produits à partir de la date d'avis de mise à disposition. Passé ce délai, LARIMAR pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée par le client (cf. conditions d'annulation art.2).

6. Délais

Le délai annoncé au client dans l'offre ou le contrat n'est donné qu'à titre indicatif. Le vendeur s'engage à s'efforcer de respecter ce délai et à informer régulièrement le client de l'avancement des travaux. En cas de force majeure ou toute autre cause ne dépendant pas de la volonté de LARIMAR, le retard de livraison ne peut donner lieu à une indemnisation ou pénalité. Toutefois, si le retard de livraison est imputable à LARIMAR, le client a le droit d'appliquer les pénalités mais celles-ci ne peuvent en aucun cas excéder 3 % de la valeur commerciale du produit ou du service. Tout retard de livraison ne peut servir de cause d'annulation totale ou partielle de la commande. Si le client ne respecte pas les conditions de paiement ou/et n'a pas fourni toutes les informations dans les délais demandés, LARIMAR se réserve le droit de retarder la livraison.

7. Réclamations

Toute réclamation relative à un défaut, un vice apparent, non-conformité, non-respect de la quantité commandée ou un manquement doit être adressé à LARIMAR par écrit dans les 2 jours ouvrés à réception des produits. Passé ce délai, le produit est considéré comme accepté. Le Client doit justifier sa réclamation par tous les moyens possibles. LARIMAR se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera nécessaire pour valider la réclamation. Un vice apparent ou non-conformité ne peuvent en aucun cas donner lieu à une indemnité ou des dommages intérêts. En cas de réclamations acceptées, le retour des produits sera à la charge de LARIMAR.

8. Garanties

Les composants des piscines vendus par LARIMAR sont garantis de façon suivante : Châssis : 10 ans, Cuve étanche : 10 ans, Durabilité de la peinture anticorrosion : 10 ans, le matériel : durée de garantie donnée par nos fournisseurs. Ces durées sont données par défaut, si d'autres spécifications ne sont pas mentionnées dans la commande ou le contrat. Dans tous les cas, la garantie de LARIMAR se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses au choix de LARIMAR sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puisse être réclamés, notamment pour dégâts matériels ou corporels. Le non-respect des instructions de montage et d'utilisation entraîne la nullité de la garantie

9. Prix - Conditions de paiement

Le prix annoncé dans l'offre ou le contrat est ferme et définitif et n'est valable que pendant la période de validité de l'offre. Le prix de la commande doit obligatoirement être accepté par le client par écrit et signé. Le règlement de la commande s'effectue selon les conditions stipulées dans l'offre ou le contrat. En cas de rejet de paiement ou de prélèvement, tout frais bancaire induit sera automatiquement facturé au client. Tout retard de paiement entraînera des pénalités à compter de la date d'échéance d'origine jusqu'à la date de paiement effectif, sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance d'origine, majorées d'une somme forfaitaire de 40 euros de frais de dossier. Les pénalités de retard sont exigibles sans rappel nécessaire. Toute facture échue et non payée autorise LARIMAR à

suspendre toute commande en cours pour ce client. En cas de recouvrement par voie contentieuse, le vendeur refacture au client des frais de recouvrement dans les cas prévus par la législation en vigueur. En cas de non-paiement total ou partiel, toute somme due recouvrée par la voie contentieuse sera majorée de 5 % de son montant à titre de clause pénale. Tout retard de paiement répétitif ou non-paiement peut servir de cause de résiliation des commandes en cours et/ou refus de collaboration. Sauf stipulations contraire, les factures sont payables au comptant. Aucune marchandise ne quittera l'entrepôt de LARIMAR sans avoir été payée en totalité.

10. Réserve de propriété

Nos produits restent notre propriété exclusive jusqu'au paiement ou encaissement intégral. Jusqu'au paiement complet du produit, l'Acheteur doit fournir à LARIMAR toute information nécessaire à l'identification et localisation du produit, qui doit être stocké dans des conditions propices, communiquées au préalable par LARIMAR pour ce type de produit. Si l'Acheteur n'a pas informé LARIMAR des conditions spécifiques de stockage (températures extrêmes, proximité des produits chimiques, etc.), LARIMAR se décharge de toute responsabilité des dommages causés par ces conditions spécifiques sur le produit. En cas de non-paiement total ou partiel des factures, l'acheteur sera avisé par une lettre recommandée de restituer les produits impayés sous 24 h. A défaut d'exécution, l'acheteur s'engage à donner libre accès à LARIMAR pour reprendre le produit impayé sans formalité préalable. Les frais engagés pour les récupérations des produits seront à la charge de l'acheteur. En cas de revente des produits impayés, LARIMAR entamera une procédure judiciaire à l'encontre de l'Acheteur. Il est interdit de copier, transmettre à un tiers ou utiliser pour quelques raisons que ce soit des études, plans, dessins, projets conçus par LARIMAR, sans autorisation signée par un représentant de LARIMAR.

11. Force majeure

En cas de force majeure, LARIMAR ne sera pas tenue responsable de la non-exécution ou du retard de l'exécution de ses engagements contractuels. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, troubles sociaux et émeutes, sinistres dans les locaux du client, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie), décès. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit d'annuler la commande, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en LRAR.

12. Litiges

Tout litige émanant de la non-exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français en vigueur. A défaut de résolution amiable, tout litige sera présenté au tribunal de Chambéry.

13. Données personnelles

LARIMAR respecte le secret professionnel et la vie privée de ses clients et s'engage à ne pas divulguer toute information qu'elle possède sur ses clients, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Les données personnelles collectées par LARIMAR seront enregistrées dans son fichier clients et utilisées pour le traitement des commandes et la promotion des services de ce dernier. Ces informations seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de la commande, à l'accomplissement par le vendeur de ses obligations légales. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés de LARIMAR, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront être communiquées à des tiers liés au vendeur par un contrat de sous-traitance. Dans ce cas, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec la législation. Les destinataires des données sont situés au sein de l'Union européenne. Dans le cas où l'Acheteur ne souhaiterait pas recevoir des messages promotionnels, il a la possibilité d'en avertir le vendeur. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent. Il dispose également du droit d'adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postale, notamment s'il rencontre la moindre difficulté dans l'exercice de ses droits.